

LAGARDE-MARC-LA-TOUR

La gymnastique reprend son activité sur les chemins



Les gymnastes ont randonné sous le soleil. Photo DR

Avec le printemps et les beaux jours, l'association gymnastique reprend de l'activité, à la grande satisfaction de ses adhérents. Compte tenu du contexte sanitaire, les installations sportives habituelles étant inaccessibles, c'est sur les nombreux sentiers environnants que l'on réveille les mollets en attendant des jours meilleurs. L'association propose

plusieurs formules au départ de l'école de Lagarde-Enval : le lundi à 13 h 30, le mardi à 14 heures et le dimanche à 9 h 30. Ce sont des parcours toujours renouvelés de deux heures à deux heures et demie, dans le respect rigoureux des gestes barrières et consignes de distanciation. Dans tous les cas la meilleure ambiance est au rendez-vous.

❑ Décès de Mme Huguette Hagueron, née Charissoux, 91 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 30 mars en l'église de Lagarde-Marc-la-Tour.

LE CHASTANG

Une première tiny house construite et livrée par Tiny Eco.rrière



Cette maison miniature est construite sur un châssis à quatre roues. Photo DR

Lundi 29 mars, la livraison de la première tiny house de la société Tiny Eco. rrière, a été effectuée sur la région du plateau de Millevaches. Cette tiny house, construite par Romain Martins et Nicolas Saule qui ont établi leur société Tiny Eco. rrière sur la commune du Chastang, est une belle œuvre. Cette maison miniature construite en bois de douglas et en tôle d'aluminium sur un châssis à quatre roues est facilement déplaçable, respectant la réglementation de hauteur et de poids. L'isolation est en laine de mouton et elle comporte des toilettes sèches,

un traitement des eaux grises par phytoépuration, la récupération de l'eau et l'adjonction de panneaux solaires pour parfaire son autonomie. La surface est de seize mètres carrés mais peut aller jusqu'à vingt-quatre mètres carrés avec une mezzanine. Il est bien entendu que cette petite maison : « qui a tout d'une grande, est parfaitement aménageable selon les besoins des clients qu'ils soient particuliers ou professionnels ». Une autre tiny house de vingt-cinq mètres carrés est en cours de finition et sera la vitrine de la société lors des futurs salons.

SAINT-PRIEST-DE-GIMEL

Il n'y aura pas d'éoliennes géantes sur le Puy de l'aiguille

La société RES abandonne son projet de parc éolien à Saint-Priest-de-Gimel qu'elle portait depuis une dizaine d'années, à la grande satisfaction des associations qui défendent le respect du site.

Le Puy de l'Aiguille sera donc préservé d'une défiguration paysagère car il ne subira pas l'implantation en son sommet de trois aérogénérateurs industriels géants (180 m de hauteur), dont la présence inappropriée dans ce site aurait été inutile et source de nuisances multiples.

La société RES (ex Eole RES), filiale française du groupe anglais RES (Renewable Energy Systems), « leader mondial indépendant des énergies renouvelables » abandonne en effet son projet de parc éolien à Saint-Priest-de-Gimel qu'elle portait depuis une dizaine d'années. Le promoteur RES ne fera pas appel de la décision du tribunal administratif de Limoges du 28 décembre 2020 qui a rejeté sa demande d'annuler l'arrêté préfectoral de refus d'exploiter un parc éolien à Saint-Priest-de-Gimel.

[Un travail associatif et collectif acharné

« C'est, bien sûr, une grande satisfaction pour notre association, indique Agir pour le Plateau des Étangs, créée en 2014, qui lutte depuis le début contre ce projet par l'information des habitants, par les débats proposés, en s'appuyant sur diverses expertises étayant un argumentaire détaillé sur la réalité et les nuisances de ces installations pour notre environnement et les gens qui y vivent. »

À l'issue d'une enquête publique, réalisée en 2017, dont les contributions ont été quasi exclusivement opposées au projet, après avis défavorable par la majorité des communes situées dans un rayon de 6 km, après avis défavorable des Commissaires Enquêteurs, après avis défavorable de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites), le préfet de Corrèze a refusé dans un arrêté du 3 janvier 2018 l'autorisation d'exploiter demandée par le promoteur RES qui a déposé un recours contre cet arrêté, rejeté par le TA de Limoges le 28 décembre 2020 et n'a pas fait appel de ce jugement dans le délai des 2 mois, signant donc son abandon définitif.



Vue du Puy de l'Aiguille, photomontage réalisé pour Agir pour le Plateau des Étangs et présenté en réunion publique du 7 octobre 2016 à Saint-Priest-de-Gimel. Photo DR

Agir pour le Plateau des Étangs qui est intervenue volontairement en justice pour soutenir la décision du Préfet, a défendu le Puy de l'Aiguille devant le tribunal, démontrant au cours de l'instruction que les arguments utilisés par RES ne pouvaient être retenus. Le tribunal a reconnu le bien-fondé de l'intervention volontaire d'Agir pour le Plateau des Étangs en tant que partie au jugement, a rejeté le recours de RES et donné raison au Préfet.

[Un réel soulagement pour la préservation du site

« Cette victoire est un réel soulagement pour les citoyens et associations de défense de l'environnement qui œuvrent à préserver les exceptionnelles qualités de notre département, l'harmonie entre ses paysages et l'empreinte humaine, le maintien d'une riche biodiversité, la défense d'un cadre de vie apte à séduire de nouveaux arrivants et à développer une activité touristique, participant ainsi à l'intérêt général. La volonté citoyenne dans le respect du cadre légal a porté ses fruits.

Au-delà, ce succès conforte notre détermination à poursuivre notre action pour démontrer l'inutilité et les risques de ces parcs éoliens, y compris s'il le faut, devant les tribunaux, comme actuellement devant la Cour d'Appel de Bordeaux face à Engie Green porteur d'un projet éolien à Saint-Pardoux-la-Croisille. » confie Cathy Donnedevie, présidente d'Agir pour le plateau des Étangs.

[Un avertissement contre le vandalisme paysager

L'association Défense et Respect du Pays de Gimel (DRPG) se réjouit également de cette belle réussite. « Cette décision est définitive et incontestable. Il n'y aura pas d'éoliennes géantes sur le Puy de l'aiguille, à proximité de tous les sites classés et inscrits qui forment la trame du pays de Gimel. Les élus s'étaient dans leur large majorité opposés au projet. Mais surtout la mobilisation associative

et citoyenne s'est fortement développée et s'est poursuivie sans désespérer tout au long de la procédure, de 2018 à 2021. Un grand Merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce succès. Cette victoire est aussi précieuse car elle est un avertissement à tous les adorateurs du vandalisme paysager qui, parfois venus de très loin, dans l'ignorance de la mémoire des lieux et au détriment de l'environnement local, sévissent ou envisagent de sévir en Corrèze. Tout n'est pas permis dans ce pays si beau, qui le restera grâce à ses habitants », se félicite Didier Peyrat président de DRPG. « Déjà notre ciel se dégage : le mât de mesure de 100 mètres de haut installé depuis 2015 sur le Puy de l'aiguille a été démonté ».

Un travail associatif et collectif qui aura, par la persévérance de tous, permis le retrait définitif de ce projet

Sylvie LEDOUX (CLP)

SAINTE-FORTUNADE

Un stage 100% foot 100% anglais



Ce stage de formation original est proposé aux jeunes passionnés du 19 au 26 avril. Photo DR

Apprendre en s'amusant, n'est-ce pas la meilleure manière de progresser ? C'est le concept du « Lion Football camp », un stage de foot 100% en anglais qui pose ses valises à Sainte-Fortunade du 19 au 26 avril. Le temps d'une semaine, pendant les vacances de Pâques, les garçons et filles du FCCF ou d'ailleurs, licenciés ou non, pourront perfectionner leur anglais et leur football. Encadrés par des éducateurs issus du foot-

ball britannique, les enfants nés entre 2003 et 2013 bénéficieront de matériels totalement innovants utilisés dans les plus grands centres de formations anglais. Ce stage de foot donnera du baume au cœur aux jeunes passionné(e)s du ballon rond dans cette période compliquée pour tout le sport amateur. Ce stage est ouvert aux enfants nés entre 2003 et 2013. Infos et réservations à stage.fccf@gmail.com.

SAINT-BONNET-AVALOUZE

Les Vallées du tacot re-marchent



Le mur du lavoir était bienvenu à l'heure de la pause. Photo DR

Les adhérents du club « les Vallées du tacot » ont ressorti les baskets et les bâtons. Les signes avant-coureurs du printemps et le soleil ont attiré les randonneurs du club avalouzien vers les chemins escarpés et les sous-bois du secteur. Depuis la mi-mars,

le groupe des marcheurs se retrouve deux fois par mois les mardis après-midi (premiers et troisièmes du mois). Rendez-vous à 14 h place de l'église. Pour rejoindre le groupe, contactez Marie-Claude Nadaud au 06.87.48.86.15.

La Vie corrèzienne

Rédaction, administration, annonces légales, publicité commerciale : sr19@laviecorrèzienne.com - 15, rue Fernand-Alibert - 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Rédaction, administration : tél. 05.55.24.11.44 - fax 05.55.24.46.87
Annonces légales : tél. 05.55.24.11.44 - fax 05.55.24.46.87
Publicité commerciale : tél. 05.55.17.01.71 - fax 05.55.24.02.62
CCP Limoges 138 13 R

Directeur de la publication : Vincent DAVID.

Éditeur - Rédacteur en chef : Cyril GREGHI. Rédacteur en chef adjoint : Thibaut FAUVERGUE.

Rédacteurs départementaux : Étienne CARLETO, Priscille PEYRE, Cyrille ROUSSEAU.

Abonnements (prix TTC au taux de 2,10 %) : 1 an 68 € - 6 mois 47 € - 2 ans 122 € - 3 ans 177 €. Étranger : tarif variable suivant pays (les abonnements sont payables par CCP, chèque bancaire ou tout autre moyen à votre convenance).

« La Vie corrèzienne » est habilitée à publier les annonces judiciaires et légales dans tout le département.

Imprimerie GCF - 40, rue Morel-Ladeuil - 63000 Clermont-Ferrand
N° CPPAP : 0126 C 81113 - ISSN : 0751-5154

SARL - Durée 10 ans renouvelable - Société Les Éditions corrèziennes - 15, rue Fernand-Alibert 19100 Brive.
Capital : 8 000 €. Gérant : Vincent David. As. : PMSO.

Ce journal a été imprimé sur du papier recyclé (taux de fibres recyclées compris entre 60 et 100 %) ou sur du papier certifié PEFC issu de forêts durablement gérées. Il a été fabriqué en France, en Espagne ou au Canada. L'eutrophisation des eaux (fabrication pâte et papier) est de 0,01 kg/t.